

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1489

présenté par

M. Wulfranc, M. Jumel, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor,
M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article tend à étendre régime de la participation du public par voie électronique, en lieu et place de l'enquête publique. Les auteurs de l'amendement jugent nécessaire de rester particulièrement vigilant sur l'importance des enquêtes publiques et de la concertation, d'une part, et de ne pas réservé le processus participatif aux seuls usagers du numérique, d'autre part. Ils demandent en conséquence la suppression de cet article.